



Mairie de  
**GRAMBOIS**

# Bulletin municipal



Le chant des Bartavelles

NUMERO 52- NOVEMBRE 2025

# EDITO DU MAIRE



Nous sommes passés rapidement de l'été à l'automne et nos « petites laines » s'imposent désormais, avec des températures basses matins et soirs et des feuilles qui commencent à envahir nos jardins.

Nous avons eu quelques dégâts sur le mobilier urbain avant l'été mais, avec mes nombreuses maraudes tardives, l'aide de quelques Gramboisiens ainsi que le passage régulier des Forces de l'Ordre, l'été a été calme.

Afin de garantir la sécurité et la tranquillité au village, j'ai proposé au conseil municipal d'installer des caméras de vidéoprotection sur les points « sensibles » du village (Parking, places, école, espaces publics, etc...).

Par ailleurs, de nombreux travaux de sécurité ont été engagés notamment aux abords du groupe scolaire, sur les voies communales et les gués et de nombreux engins ont travaillé à la réfection de nos chemins. De nombreux désordres ont pu être ainsi supprimés pour notre confort et notre sécurité.

Notre PLU va poursuivre le cursus administratif pour sa mise en œuvre et devrait être enfin opérationnel au premier semestre 2026. Un enquêteur public sera désigné afin que chacun puisse donner son avis.

La période de chasse a débuté prenant le relais des vendanges. L'activité des chasseurs fait parfois l'objet de polémiques. Toutefois, il convient de rappeler que nos espaces doivent faire l'objet d'une bonne conciliation des usages. Les chasseurs jouent un rôle important dans notre ruralité : celui de régulation de la faune, de veille sur nos espaces naturels, d'entretien des chemins et de prévention des dégâts dans les terres agricoles tout comme dans les propriétés.

La conciliation des usages de nos espaces doit se faire dans le respect de chacun et des réglementations existantes.

Après la journée des associations, le vide-greniers du Comité des Fêtes, la magnifique journée consacrée à Marcel Pagnol, les journées LPO, Octobre Rose et Halloween, les festivités de Noël approchent et ponctuées de séances de cinéma du Cigalon.

Je vous souhaite un bel automne... ensoleillé et heureux, et reste à votre entière disposition.

Alain FERETTI  
Maire

# SOMMAIRE

Page 2

Édito

Page 4

Compte rendu  
de la réunion publique

Page 8

Actualités

Page 15

Expression  
locale

Page 16

Feuilleton  
écocitoyen

Page 19

Zoom sur  
une association

Page 20

Page d'histoire  
sur Grambois

Page 22

Comptes rendus  
des conseils municipaux

## A RETENIR

### TOMBOLA DE L'ÉCOLE

Vendredi 5 décembre

Cour de l'école



### MARCHÉ DE NOËL

organisé par le Comité  
des Fêtes

Du 19 au 21 décembre

### LOTO

organisé par l'association RLG

Dimanche 14 décembre  
à 15h00

Salle polyvalente



### VOEUX DU MAIRE

Judi 22 janvier 2026  
à 18h30

Salle polyvalente

Le Bulletin - Informations Municipales - Mairie - 84240 GRAMBOIS  
Site : [www.grambois.fr](http://www.grambois.fr) - Suivez nous sur Facebook : Mairie de Grambois  
et sur Panneaupocket : Grambois

Directeur de la publication : Alain FERETTI

Comité de Rédaction : Alain FERETTI, Frédéric CAILLON, David COLOM,  
Jean-Louis RIGAUX,

Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés





# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU JEUDI 28 AOUT 2025

Je vous remercie pour votre présence toujours aussi nombreuse à ce traditionnel rendez-vous annuel et remercie également les nouveaux Gramboisiens qui ont fait le choix de notre commune pour s'y installer, c'est le meilleur choix ! Ici la qualité de vie ici est excellente : nous y sommes tous très attachés et veillons sur sa pérennité.

Cette année, je me permets de vous présenter notre bilan en cette fin de mandat. Je l'assume pleinement, au nom du Conseil municipal et particulièrement des élus qui ont été à mes côtés pour mettre en œuvre nos projets du début jusqu'à la fin.

L'objectif de cette traditionnelle réunion est de mieux connaître l'action et les projets de la municipalité, de poser des questions et d'échanger autour d'un moment de convivialité.

Nous sommes aujourd'hui 1292 habitants (dont 75% en résidences principales et 25 % en résidences secondaires). Notre budget a été voté à l'équilibre et sans augmentation de la fiscalité de la commune depuis maintenant 16 ans ! Contre l'avis de quelques conseillers municipaux qui ont demandé, certains avec insistance, l'augmentation de nos impôts locaux. Comme vous le savez, j'ai toujours eu à la fois une gestion prudente de la commune et le souci de proposer au conseil municipal des investissements APRÈS en avoir trouvé tous les financements ! C'est grâce à cela et contrairement à de nombreuses communes que je n'ai jamais eu à solliciter votre porte-monnaie ni eu à vendre notre patrimoine.

Depuis ma prise de fonction, nous avons également réalisé des économies partout où cela était possible et trouvé des recettes nouvelles : Par exemple, les recettes des loyers ont doublé depuis ma prise de fonction, en valorisant tous nos bâtiments parfois désaffectés. J'ai également renégocié à la baisse la totalité de nos contrats chaque fois que cela était possible.

Nous avons mis en œuvre les projets que nous avons définis, avec prudence, mais détermination :

- Logements de l'ancienne école désormais disponibles,
- Réfection totale de la boulangerie,
- Rénovation et changements d'éclairages publics dont l'éclairage de l'église,
- Entretien de la voirie et aide à la réfection des chemins privés,
- Aide aux familles et à nos anciens,
- Travail avec le Conseil Municipal des Enfants et soutien aux projets des enseignants,
- Inauguration du city stade,
- Nettoyage du village et plantations avec les enfants,
- Fleurissement avec des espèces peu gourmandes en eau et l'obtention d'une 2<sup>ème</sup> Fleur Villages fleuris,
- Réfection totale du « Jardin de Françoise » avec l'installation de sanitaires normés et un tableau électrique,
- Veillé au bon entretien du patrimoine,
- Soutenu les projets de nos associations,
- Soutenu la vie scolaire,
- Amélioré la sécurité aux abords du groupe scolaire avec Zoé et Arthur,



- Procédé au débroussaillage de notre rempart que la végétation avait fait disparaître en effaçant le caractère perché de Grambois, 12<sup>ème</sup> Forteresse de Provence,
- Réalisé d'importants travaux de canalisation des eaux pluviales,
- Entretenu nos chemins,
- Posé des barrières de sécurité pour nos gués et passages,
- Recruté 2 emplois étudiants Gramboisiens pour un job d'été,
- Eté toujours à votre écoute et disponible pour vous.

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE JEUDI 28 AOUT 2025 (suite)

Pour les mois qui viennent, des actions sont prévues :

- Améliorations à apporter au city stade : Pose d'un robinet et aménagement du talus,
- Conservatoire de Musique de Pertuis : 2 heures de plus de musique pour les maternelles qui n'y avaient pas droit précédemment,
- Elargissement de la zone d'agglomération permettant de limiter la vitesse sur la ligne droite Mirabeau/Beaumont, avec la pose d'un radar pédagogique et la limitation de la vitesse à 30 km/h,
- Poursuite de la réfection de nos routes,
- Acquisition d'un véhicule CCFF, le nôtre à 30 ans !!
- Réparation du pont des Faïsses,
- Réfection des logements communaux.

Je tiens à remercier l'ensemble des personnels de la commune pour leur engagement, les élus qui ont soutenu les projets de la commune, l'équipe du CCAS, l'ensemble des bénévoles qui œuvrent dans différents domaines, les membres du CCFF qui veillent tous les étés sur nos massifs ainsi que l'ensemble des partenaires de la commune et les membres du comité de rédaction de notre bulletin municipal.

Je vous rappelle de nouveau l'impératif de débroussailler autour de vos habitations, c'est la meilleure protection de vos biens ! Et je rappelle qu'une réunion publique est programmée le 23 septembre.

Pour ce faire, la collaboration et la solidarité entre voisins sont indispensables. De même, le bon respect des règles de voisinage et de civisme contribue à la qualité de vie et à la tranquillité de chacun.

Je voudrais rappeler que le tri des déchets s'impose. Moins nous trions, plus la communauté de communes nous taxe, les ordures ménagères étant facturées à la tonne !

Je voudrais également remercier nos associations et leurs bénévoles pour toutes les manifestations organisées mais aussi les bénévoles qui interviennent à l'école pour le soutien apporté à nos élèves. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues dans de nombreux domaines.

Je remercie également les bénévoles qui s'occupent des chats errants pour les soigner et éviter leur prolifération. Certes nous aidons nos associations mais l'essentiel du travail est fourni par les bénévoles, qui outre une parfaite organisation, logent, nourrissent et conduisent le plus souvent les artistes sur leurs propres deniers. La contribution de la commune est très modeste au regard du travail réalisé. Je reçois beaucoup de félicitations pour leur réalisation que je leur restitue.

### CONCERNANT LA SECURITE PUBLIQUE

Tout d'abord, je tiens à remercier les enfants du CME (Conseil Municipal des Enfants) qui ont eu de bonnes idées tant pour notre village que pour les abords de l'école. Zoé et Arthur sont installés et une journée de nettoyage a été organisée à leur initiative.

Je tiens ensuite à remercier Jean-Jacques, Fabien, Armelle, Guillaume...qui m'ont accompagné lors des maraudes de nuit (lorsque des jeunes traînaient et nous faisaient parfois des dégâts) ou qui m'ont aidé à nettoyer les débris de verres après la dégradation de l'abribus.

Ainsi que les gendarmes et le PSIG (Pelotons de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie) pour m'avoir accompagné pour la surveillance de notre commune et les visites chez les parents de quelques jeunes soupçonnés. Pour exemple, j'ai pu stopper les dégradations régulières dans les toilettes publiques grâce à mes maraudes. Elles ont permis de contribuer à veiller sur les biens publics et privés. Cette situation m'a amené à prendre la décision de proposer au conseil municipal l'installation de 12 caméras de vidéoprotection.

Quelques actions effectuées en matière de sécurité :

- Nous avons procédé à la pose de barrières de sécurité,
- Géré l'équipe CCFF,
- Notre territoire a accueilli des réservistes pour les renforts d'été ainsi que des pompiers volontaires pour la surveillance de nos massifs,
- Nous accueillons en mairie des permanences des forces de l'ordre.



# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE JEUDI 28 AOUT 2025 (suite)

## CONCERNANT LE STATIONNEMENT

Malgré la création de plus de 40 places de parking à proximité immédiate de notre cœur historique, vous êtes nombreux à me faire part des difficultés grandissantes pour stationner et il est légitime pour les résidents permanents de vouloir se garer au plus près de leur habitation.



Le constat depuis ces dernières années est le suivant :

- Transformation des garages en « Studios »,
- Enfants dans les foyers qui obtiennent leur permis de conduire,
- Nombreuses maisons vides qui sont désormais habitées ou louées (et c'est tant mieux),
- Attractivité grandissante de notre village et c'est bon pour le commerce,
- Développement des activités et des services (lieux de restauration, d'hébergements, etc...) plus quelques voitures ventouses. Des solutions existent et je m'engage à ce que des solutions concrètes soient trouvées et mises en œuvre en concertation avec vous, en y associant les hébergeurs et les restaurateurs avant la prochaine saison estivale.

## CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DES OLD (OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT).

Une réunion publique est prévue le 23 septembre. Afin de mieux informer, un courrier a été envoyé à tous les propriétaires de résidences secondaires. Des contrôles seront effectués par l'ONF en 2026.

## CONCERNANT LE PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Ici, le PLU, attendu depuis 50 ans, va enfin être arrêté prochainement. Le conseil municipal a adopté le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et notre réunion avec les PPA (Personnes Publiques Associées) a fait l'objet d'un avis favorable. Il a été présenté en réunion publique le 2 juillet dernier.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de le finaliser.

Il est équilibré et ses principaux axes sont les suivants :

- Préservation et soutien à l'agriculture et aux exploitations,
- Préservation du patrimoine et des paysages,
- Droits nouveaux pour les propriétaires (notamment sur les annexes et dépendances)
- Priorité donnée aux résidences principales,
- Développement très faible de l'urbanisation + 50 habitants sur 10 ans, soit une vingtaine d'habitations nouvelles.



La procédure est en cours et chacun pourra donner son point de vue pour une mise en œuvre en 2026.

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE JEUDI 28 AOUT 2025 (suite et fin)

## CONCERNANT LA FISCALITE

Certes, une commune, c'est comme vous et moi, on a toujours besoin d'argent ! La particularité d'une collectivité, c'est que nous avons à gérer de nombreux bâtiments, parfois vétustes, 20 kms de voie communale, 15 kms de voies rurales, un groupe scolaire, 17 salariés, de nombreux services, 70 points d'éclairages publics, etc....etc...

Je me rappelle vous avoir raconté la visite d'un personnel de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) venu m'informer que je disposais de marge pour augmenter les impôts ! Vous le savez, je ne l'ai jamais fait et je n'en ai pas eu besoin... Lorsque je vous dis que la santé financière de la commune est bonne, certains peuvent penser « Le Maire nous baratine ». Aujourd'hui, vous en avez eu les éléments dans le bulletin municipal, la DGFIP a épluché les comptes de la commune durant 5 ans et son rapport montre par exemple que l'autofinancement a progressé de 149 % sur la période, pendant que la dette, elle, a baissé de 31%...on ne peut pas dire que c'est du « baratin ».

Voilà qui démontre une bonne gestion de notre collectivité, des dépenses utiles et maîtrisées et de nouvelles ressources trouvées. Grambois est une commune riche par ses habitants et son patrimoine mais pauvre sur le plan notamment de la « taxe professionnelle » (CFE) (chez nous 18 000 €, pour 400 000 € à Beaumont, 175 000 € à Mirabeau ... Ne parlons pas de Saint-Paul-lès-Durance qui en a plus d'1 million !

Je suis très fier pour nous tous de ce bilan. J'en remercie les membres du Conseil Municipal qui m'ont soutenu et j'espère que les années qui viennent afficheront également des résultats illustrant la bonne gestion de notre commune...

## POUR CONCLURE

Vous le savez, les élections municipales auront lieu le 15 mars 2026...La campagne officielle démarrera le 1<sup>er</sup> septembre prochain...

A l'approche des élections municipales, des listes ou des candidats se présenteront à vos suffrages. Je trouve que c'est une très bonne chose et je ne peux qu'encourager le bon fonctionnement de la démocratie à Grambois.

Je ne peux donc qu'encourager tous les candidats et toutes les listes qui se présenteront à vous. Vous aurez le choix d'après les objectifs présentés et la crédibilité des projets des différents candidats.

Je vous remercie de votre écoute et laisse la place aux questions avant de partager en musique un moment de convivialité.

Je remercie Armelle dont j'ai découvert le talent grâce au festival de musique que certains élus auraient voulu pourtant voir disparaître...



# Actualités de la commune : un été très animé



## « Spectacle rare »

Notre horloge avait joué les « fadales » ... Sa réparation est désormais terminée

## COMITÉ FEUX DE FORÊTS

Le 16 mai dernier, notre commune fêtait le 30<sup>e</sup> anniversaire de la création des Comités des Feux de Forêt à la ferme Gasquet qui a ouvert ses portes le 15 juin. Cela a été l'occasion de fêter leur engagement et de saluer certains des plus anciens qui ont reçu, pour René Mayen la médaille départementale et pour Gérard Besset, un bel ouvrage remis par nos conseillers départementaux. Excellente nouvelle, nous allons pouvoir acquérir un nouveau véhicule, le nôtre ayant fêté ses 30 ans !



## FÊTE DE LA FORGE

Un succès hors du commun pour la 3<sup>ème</sup> édition, où de très nombreux visiteurs sont venus, au point que tous nos restaurants ont dû refuser du monde... Bravo et à l'année prochaine



## FÊTE VOTIVE de St Pancrace

Une belle fête votive sous le soleil cette année  
Bravo au comité des fêtes



## FÊTE DE LA MUSIQUE

Le 21 juin dernier, le restaurant « Poivre Rose » a organisé la fête de la musique, Place des Remparts...  
Une belle réussite pour une première édition.



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Les constats ont été les suivants : Une baisse du nombre de chasseurs. Le bureau a été renouvelé et la saison se prépare dans de bonnes conditions.

Moins de gibiers et présence du renard et du loup ! Le Maire informe que des caméras sont installées pour la surveillance des loups. Les macarons municipaux seront renouvelés et distribués lors de la délivrance des cartes de chasse.



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA GYM VOLONTAIRE

Le bilan de l'association est équilibré et légèrement excédentaire. Le Maire a rappelé le soutien de la municipalité à l'association et rappelle la possibilité d'une aide à la création de nouvelles activités. Le bureau espère une participation plus importante de pratiquants, garantie de l'équilibre financier et d'une bonne santé pour chacun.

## FESTIVAL DE MUSIQUE - THÉÂTRE

Cette année le soleil était présent pour les festimusicales de Grambois avec au programme de la musique et du théâtre... Une belle réussite pour cette 5<sup>e</sup> édition



## EXPOSITION JIRANEK

L'exposition « le village dans tout son état » d'Alès Jiraneck est toujours visible en mairie.  
Un travail magnifique !



## DU CÔTÉ DES ENFANTS

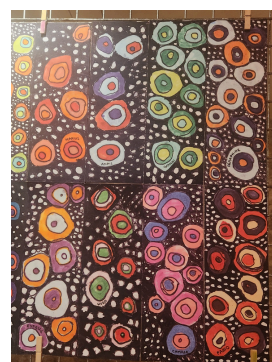
L'année scolaire 2024-2025 s'est déroulée dans de bonnes conditions, municipalité, l'association des parents d'élèves et enseignants ont accompagné nos élèves et contribué au bonheur des enfants.

Outre les activités et sorties, les élèves de CM1/CM2 ont été invités au Sénat avec une visite de la capitale et 40 km à pied, ainsi que deux étages de la Tour Eiffel et le sommet de l'Arc de Triomphe.

Un souvenir qui restera gravé.



Exposition et spectacle de fin d'année ont émerveillé les parents et les enfants dans l'espace Pierre Graille



Spectacle de fin d'année de l'école



Le city stade a été inauguré le 1<sup>er</sup> juillet en grandes pompes en présence du Président du Comité Olympique et Sportif de Vaucluse



Le conseil municipal des enfants a été studieux avec le nettoyage du village le 26 avril puis avec leur très beau spectacle où près de 300 euros ont été recueillis au profit de l'école.



Traditionnelle remise des calculatrices et d'un ouvrage aux élèves de CM2



Spectacle du Conseil Municipal des Enfants

### La journée de l'Arbre

Notre grand chêne a été classé cette année comme arbre remarquable. Près de 400 ans et toujours très élégant !



Les enfants de la classe de CP-CE1 de Mme Pineau ont pu avoir une initiation à la pétanque par Bruno Baffier de l'association Rencontres et Loisirs Gramboisiens.



Après le grand pique-nique du 26 juin, moment festif, l'APEG a clôturé l'année par sa kermesse au jardin de Françoise le 28 juin.



## Sortie enfants - adultes à la Grotte Cosquer organisé par RLG



### Journée Pagnol

#### à l'initiative de l'association "Agir pour le canton de Pertuis"

Notre commune a été choisie pour l'organisation d'une journée dédiée à l'œuvre de Marcel Pagnol. Un grand succès sous un soleil radieux.

La journée a été clôturée par la projection du film *Le Temps des secrets* au cœur du décor du film. Merci à notre conseillère départementale Noëlle Trinquier.



### OCTOBRE ROSE à Grambois

La municipalité et le CCAS, ont organisé une vente de rubans et une tombola avec l'aide des associations et des commerçants. Le tirage a eu lieu le vendredi 17 octobre à 18h à la salle polyvalente suivi d'un pot de l'amitié. Deux repas conviviaux ont été également organisés à la cantine scolaire. Merci à l'équipe du restaurant scolaire. Un bénéfice de 806 euros a été reversé à la lutte contre le cancer du sein.

#### Un grand Merci à tous nos partenaires :

**Les Terrasses d'Antonin, Steven Kitchen, Rêve de Forge, Loïc HERITIER, Poivre Rose, Cœur d'Articho, APEG, Cheron L'épouvantable Miel, Coopérative Les Coteaux de Grambois, Boulangerie La Tour des Pains, Le Potager de Lily, Pharmacie de l'Eze, Comité des Fêtes de Grambois, Rencontres et Loisirs des Gramboisiens.**



## TRAVAUX DE REFECTION DES CHEMINS ET DE LA VOIRIE

Notre commune dispose d'une vingtaine de kilomètres de voies communales auxquels s'ajoute une quinzaine de kilomètres de chemins ruraux qui desservent des habitations. Malgré les ressources modestes de notre commune, le conseil municipal a toujours été attentif à l'amélioration du confort et de la sécurité des riverains de nos chemins. Aussi depuis 2 ans un programme pluriannuel de réfection des chaussées a été engagé.



Réfection des bandes roullantes avec du « bicouche »  
et réparation des « nids de poules » en enrobé.

Par ailleurs, certains travaux de canalisation des eaux pluviales ont été réalisés suite à la violence des orages



Eau et assainissement



Gestion des eaux pluviales

# Rénovation énergétique : Du nouveau

Cotelub vient de lancer le Pacte Territorial pour l'amélioration de l'habitat. Cette démarche, en partenariat avec l'ANAH vise à accompagner tout type de propriétaire dans la rénovation énergétique, l'adaptation du logement et la réhabilitation.

Une première permanence sera tenue à la mairie de Grambois

**le 20 novembre 2025 de 14h à 17h sur rendez-vous : [renov-habitat@cotelub.fr](mailto:renov-habitat@cotelub.fr)**

Pour tous renseignements : tél 04 90 07 48 12 ou par mail : [renov-habitation@cotelub.fr](mailto:renov-habitation@cotelub.fr),

le lundi de 14h à 17h et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

---

## Une nouvelle possibilité de transport pour nos anciens et des repas intergénérationnels

Avec l'aide de COTELUB, un minibus peut être mis à disposition pour vous déposer au marché de la Tour d'Aigues le mardi matin puis vous raccompagner à Grambois. Pour les personnes intéressées, merci de vous signaler en mairie.

Les repas entre générations reprennent à la cantine dès le mardi 4 novembre. Il s'agit pour les anciens de partager un moment de rencontre et d'échanges. C'est une occasion unique de briser les barrières entre les générations, de rompre l'isolement, de mieux se comprendre et de créer des liens dans un cadre convivial et chaleureux. Les grands-parents et les anciens qui le souhaitent peuvent s'inscrire en mairie. Attention le nombre de place est limité.

---

## Newsletter, Panneau Pocket

Afin de vous tenir informé à tout moment, la commune met à votre disposition un accès à la Newsletter ainsi qu'un accès à l'application « Panneau Pocket ».

Par ces outils très simples, vous pourrez être informé en temps réel sur l'actualité au quotidien de la commune et être alerté en cas de risques majeurs.

Ces solutions sont gratuites pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité. Elles permettent d'établir un véritable lien privilégié entre la municipalité et ses citoyens.

La Newsletter : vous la recevrez en donnant votre adresse électronique en mairie. L'objectif est de pouvoir recevoir les informations et alertes mises sur le site internet de la mairie.

« Panneau Pocket » : l'application est très simple et très pratique.

Cet outil permet de disposer d'informations en temps réel sur son téléphone mobile.



Installation de Panneau Pocket sur son téléphone mobile

1. Ouvrez votre boutique d'applications (Si besoin ouvrir la vidéo du Qr code -  
Android : Ouvrez le Google Play Store /iPhone (iOS) : Ouvrez l'App Store.
2. Recherchez l'application : dans la barre de recherche, écrivez PanneauPocket
3. Installez l'application : cliquez sur "Installer" (Android) ou "Obtenir" (iPhone).
4. Ouvrez l'application depuis l'écran d'accueil de votre téléphone
5. Recevoir automatiquement les informations, ou alertes, autorisez l'application à vous envoyer des « notifications push » (optionnel mais recommandé : sinon il faut aller les chercher)



# EXPRESSION ET DÉMOCRATIE ÉLECTORALE

Dans le cadre de la loi « engagement de proximité » et dans le but de moderniser la vie publique, un encart est désormais consacré à l'expression des différentes composantes du conseil municipal « opposition et majorité ».

## Liste d'opposition

La ruralité couvre aujourd'hui **88 % des communes françaises** (30 772) et regroupe **33 % de la population**, plaçant la France au **2<sup>e</sup> rang européen** des pays les plus ruraux, derrière la Pologne. Le **Plan France Très Haut Débit** a permis une couverture **4G sur 98 % du territoire** à la mi-2022. Cependant, la **fracture numérique** demeure : près de **13 millions de Français** rencontrent encore des difficultés d'accès ou d'usage. Par ailleurs, malgré la proximité des **maisons France services**, de nombreux citoyens ruraux n'ont pas de **moyen de transport** pour s'y rendre. Sur le plan sanitaire, la **désertification médicale** s'aggrave : **63 % des bassins de vie ruraux** manquent de médecins généralistes. Les conséquences sont lourdes : délais allongés, renoncements aux soins et baisse de l'espérance de vie. Les solutions engagées depuis 2019 n'ont pas permis d'inverser cette tendance.

Face à ces **handicaps structurels**, des **politiques publiques différenciées** sont indispensables :

- Pérenniser les **dispositifs fiscaux et sociaux** dédiés aux zones rurales ;
- Créer des **guichets citoyens** dans les maisons France services pour les actes essentiels ;
- Soutenir financièrement le **dernier commerce rural** ;
- Renforcer l'accès à la **santé rurale** (hôpitaux, médecins salariés, métiers du grand âge).
- Ces mesures visent à **réduire les inégalités territoriales** et à garantir une **égalité réelle d'accès aux services publics** pour tous les citoyens.

---

## Liste majoritaire

### UNIS POUR GRAMBOIS

À l'approche de la fin de ce mandat, nous souhaitons avant tout vous remercier sincèrement pour la confiance que vous nous avez accordée.

Grâce à votre soutien, nous avons pu mener à bien de nombreux projets utiles à notre commune et à ses habitants. Nous sommes fiers d'avoir respecté nos engagements, qu'il s'agisse de la qualité de vie, de l'entretien du patrimoine, de la préservation de l'environnement, de l'attention portée à notre jeunesse, à nos aînés, à nos familles... ou encore de la **maîtrise de la fiscalité**.

**Toutes les décisions de notre équipe ont été prises jusqu'à présent à l'unanimité, dans un esprit de transparence et de responsabilité.**

Cependant, comme cela arrive le plus souvent à Grambois, comme dans d'autres communes, l'approche des élections fait parfois naître des divergences au sein même des majorités sortantes. Quoi qu'ils puissent en dire, notamment dans les propos ou la propagande électorale, nous avons pu constater que certains souhaiteraient aujourd'hui orienter différemment les choix de gestion, par l'augmentation de la fiscalité, l'augmentation du prix des services aux familles ou la suppression du soutien à certaines associations qui ne leur plaisent pas.

Le 15 mars prochain, ce sera à vous, électrices et électeurs de Grambois, de décider de la voie que vous souhaitez poursuivre pour notre village. Une gestion rigoureuse des engagements pris, ou une politique plus incertaine, faite de promesses de nature à remettre en cause les équilibres que nous avons construits ensemble.

Quelle que soit votre décision, nous tenons à vous remercier encore une fois pour ces années de confiance et de travail partagé au service de notre belle commune.

# FEUILLETON ÉCOCITOYEN

## LE DÉBROUSSAILLEMENT

Le débroussaillage est la première protection contre l'incendie et évite la propagation de feux accidentels dans les propriétés situées en forêt ou à proximité.

Sur un terrain parfaitement débroussaillé, le feu passe sans grands dommages et le travail des pompiers est facilité.

**OBLIGATION LEGALE** : L'article 32 de la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2011 définit le débroussaillage obligatoire comme "les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux, en garantissant la continuité du couvert végétal".

**QUI EST CONCERNÉ ?** Nous sommes tous concernés.

En « zone urbaine » vous devez débroussailler la totalité de la surface de votre terrain qu'il soit ou non construit.

En « zone non urbaine » vous devez débroussailler les abords de vos constructions dans un rayon de 50m autour des bâtiments ou installations (même si le rayon de 50m déborde de votre propriété) et 10m de part et d'autre des chemins privés y donnant accès.

Une réunion sur les Obligations Légales de Débroussaillage a été organisée le 23 septembre, salle polyvalente où le maire avait invité Sabine Le Falher du SMDVF ainsi que Lucas Pauquet de l'Office National des Forêts.

Une présentation a été faite aux participants de l'importance du débroussaillage autour des propriétés qui est la première sécurité pour les biens et les personnes. La méthode pour débroussailler a été illustrée par des exemples concrets et chacun a pu poser les questions notamment concernant les propriétés qui jouxtent les habitations.

Mme Le Falher a fait état de l'évolution de la réglementation :

- Vos voisins ne peuvent en aucun cas empêcher le débroussaillage. A défaut le prix des travaux leur incombe,
- L'absence de débroussaillage expose à de lourdes sanctions après mise en demeure,
- Les assurances peuvent ne pas rembourser les dégâts et majorent la franchise de 5 000€.

### A NOTER :

**Le brûlage est autorisé dans les propriétés concernées par les OLD dans des périodes définies.**

**Des contrôles seront effectués par l'ONF afin de s'assurer que votre habitation est suffisamment protégée.**

**A la demande des propriétaires présents, le maire propose :**

**- Un accompagnement sur site par Mme Le Falher et des conseils utiles en s'inscrivant en mairie (04. 90 .77 .91 .13 / [accueilmairie@grambois.fr](mailto:accueilmairie@grambois.fr)),**

**- Des conseils, des courriers types, notamment pour la saisine et le suivi des propriétaires riverains et la mise à disposition des documents utiles.**



# Comment débroussailler ?

L'arrêté préfectoral du 18 février 2013 définit les travaux à effectuer :

- ▶ Aux abords immédiats des bâtiments, enlever les arbres, les branches et les arbustes situés à moins de 3 m d'une ouverture ou d'un élément de charpente apparente.
- ▶ Enlever toute branche surplombant le toit.
- ▶ Enlever toute végétation intermédiaire entre le sol et la cime des arbres pour éviter toute superposition de strate
- ▶ La distance séparant deux îlots ou le houppier de l'arbre le plus proche ne peut être inférieure à 2 m.
- ▶ Enlever les bois morts, dépérissants ou dominés sans avenir.

- ▶ Enlever les arbres en densité excessive de façon à ce que chaque houppier soit distant d'au moins 2 m des houppiers voisins (à l'exception des arbres d'une hauteur supérieure à 15 m élagués à 4 m minimum et sans végétation en sous-étage).
- ▶ Détruire la végétation herbacée et arbustive au ras du sol.
- ▶ Elaguer les arbres conservés jusqu'à une hauteur de 2 m minimum.
- ▶ A plus de 30 m de la construction, des îlots d'une surface de 50 m<sup>2</sup> maximum séparés de 5 m les uns des autres pourront être conservés

## Ces travaux doivent être faits selon ces règles pour le 31 mai de chaque année

Les zones soumises aux OLD sont consultables sur :

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussailement>

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=5c873d7f-ca7c-4b78-86b0-b583a298029f>

Retrouvez le Guide du débroussailement réglementaire 3e édition :

<https://www.grambois.fr/> Rubrique : Vie municipale / Urbanisme

## Réunion publique du 23 septembre sur les OLD



**Le débroussailement réglementaire aux abords des habitations**

Dans les zones situées à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes ou garrigues, l'article L.134-6 du Code forestier **impose le débroussailement et le maintien en l'état débroussaillé.**

Carte(s) réalisée(s) à partir de l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2021 définissant les massifs exposés

Carte « dynamique » des zones soumises aux OLD : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=5c873d7f-ca7c-4b78-86b0-b583a298029f>

# APPEL À BÉNÉVOLES

Nous recherchons des bénévoles pour les activités périscolaires des enfants de Grambois.

Aide aux devoirs à la garderie de l'école :  
de 17 h à 18 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Lecture pour tous :  
de 12h à 13h à l'école le jeudi.

Aide aux devoirs pour les collégiens et lycéens :  
de 17h à 18h30 à la bibliothèque 2 fois par semaine.

Permanence bibliothèque pour accueillir les enfants de l'école de Grambois  
un mardi après-midi par mois.

Si vous souhaitez participer à ces activités  
1h ou 2h par semaine ou plus, selon vos disponibilités  
merci de contacter la mairie  
au 04.90.77.91.13 ou par mail [accueilmairie@grambois.fr](mailto:accueilmairie@grambois.fr)

## POUR NOS JEUNES COLLÉGIENS ET LYCÉENS

Si vous êtes intéressés en tant que jeunes collégiens ou lycéens ou parents, pour l'ouverture d'une salle le mardi ou le jeudi de 17H à 18H30 afin de faire vos devoirs ou simplement vous poser en attendant le retour à votre domicile, merci de nous le faire savoir en mairie afin de nous organiser avec l'aide de bénévoles. Contact mairie 0490779113 ou [accueilmairie@grambois.fr](mailto:accueilmairie@grambois.fr)



## MUTUELLE GÉNÉRALE D'AVIGNON

Parce que l'accès aux soins pour tous doit être une priorité, la municipalité de Grambois a mis en place il y a déjà quelques années la « Mutuelle de Village ». Pour ce beau projet, à destination de ses administrés et ses salariés, la commune de GRAMBOIS a fait confiance à la Mutuelle Générale d'Avignon Grand Sud (M.G.A.), première mutuelle à avoir initié ce dispositif en 2013 avec la commune de Caumont-Sur-Durance. Mutuelle de proximité, la M.G.A. bénéficie d'une longue expérience en matière de protection santé et prévoyance. Elle s'adresse aux particuliers, entreprises, fonctionnaires (labellisation), exploitants agricoles, commerçants, artisans, professions libérales (loi Madelin). Elle offre des solutions pour tous, le choix des garanties, des tarifs calculés au plus juste. Elle est à l'écoute et proche de ses adhérents... Elle reprend aussi les valeurs héritées de ses anciens : solidarité et entraide.

La MGA est partenaire de la municipalité. Elle offre des solutions pour tous avec des tarifs calculés au plus juste et est à l'écoute des besoins des usagers.

**Prochaines permanences à Grambois, en mairie sur rendez-vous de 9h à 12h :  
19 janvier 2026 – 18 mai 2026 – 21 septembre 2026**

Prenez contact auprès de votre Mairie au 04 90 77 91 13 ou de la M.G.A. au : 04.90.89.16.90,  
par mail : [contact@mutmga.fr](mailto:contact@mutmga.fr) ou sur le site : [www.mutuellegeneraledavignon.com](http://www.mutuellegeneraledavignon.com)

# Pour mettre en lumière l'action des associations que nous aidons, le mieux est de vous les présenter Zoom sur la Gymnastique Volontaire Gramboisienne



Notre village a la chance d'accueillir des cours de gym ouverts à toutes et à tous (ces dernières saisons de 23 à 91 ans). Dans une ambiance conviviale, chacun progresse à son rythme, selon ses envies et ses besoins.

## Les bienfaits sont multiples :

- Maintien de la souplesse et de la tonicité,
- Amélioration de l'équilibre et de la respiration,
- Prévention des douleurs articulaires,
- Stimulation de la mémoire grâce à des exercices ludiques,
- Création de lien social et partage de moments agréables.

## Pourquoi participer ?

- **Entretenir sa santé** : l'activité physique régulière est essentielle pour préserver la mobilité, renforcer le tonus musculaire, améliorer la respiration et soutenir le cœur
- **Prévenir et soulager** : nos cours contribuent à réduire les douleurs articulaires, améliorer l'équilibre et limiter les risques de chute.
- **Stimuler aussi la mémoire** : lors des séances de gym douce du jeudi, nous intégrons des exercices cognitifs ludiques car le corps et l'esprit s'entraînent ensemble.
- **Partager un moment convivial** : pratiquer en groupe crée du lien social, renforce la motivation et apporte du plaisir au quotidien.

## Des activités variées, pour tous les goûts

- **Gym douce** (spécialement pour les séniors) : mouvements adaptés, respect du rythme de chacun, pour garder souplesse et vitalité.
- **Pilates** : renforcement en douceur des muscles profonds, amélioration de la posture et du souffle.
- **Initiation au Qi Gong** : intégrée dans les cours de gym douce du lundi, c'est la découverte d'une pratique énergétique ancestrale, favorisant détente et équilibre.
- **Stretching** : étirements et relâchement pour plus de souplesse et de bien-être.
- **Tabata** : courtes séquences dynamiques et accessibles pour celles et ceux qui veulent tonifier leur corps.
- **Exercices de mémoire** : intégrés dans les cours de gym douce du jeudi, ils sont là pour stimuler la concentration et l'agilité mentale.

## En résumé

Que vous soyez débutant, sportif occasionnel ou sénior, nos cours sont conçus pour **prendre soin de vous, dans le respect de vos capacités**, tout en partageant de bons moments ensemble.

Rejoindre nos séances, c'est choisir :

- La santé,
- Le bien-être,
- Le plaisir d'être ensemble

Par ailleurs la première séance "découverte" est gratuite.

**« Avec la Gym Volontaire Gramboisienne : c'est mieux vivre, tout simplement »**

## Contacts :

**Danielle Colom 06 63 48 26 49**

**David Colom 07 60 34 70 32**

**Mail : [davidcolom@orange.fr](mailto:davidcolom@orange.fr)**



## PAGE D'HISTOIRE SUR GRAMBOIS

**Le fascicule sur l'histoire de Grambois avec Henri III nous a beaucoup intéressé. Aussi en voici une nouvelle qui concerne la scolarité des écoles de Grambois**

### **Aux origines de l'instruction à Grambois : le XVI<sup>e</sup> siècle et avant**

Très tôt, les Gramboisiens se préoccupèrent de l'instruction. Déjà au XVI<sup>e</sup> siècle, les « consuls » du village participaient au choix de l'enseignant mais l'école restait réservée aux familles aisées/fortunées.

### **De la Révolution à la laïcité « vraie »**

Après 1789, l'idéal d'une école laïque, gratuite et obligatoire se heurta au manque de moyens. La commune, pragmatique, conserva de ce fait longtemps la tutelle religieuse. Au départ, l'obligation scolaire s'adaptait aux contraintes agricoles : c'était l'« école de l'hiver », de novembre à mars, pour libérer les bras des enfants aidant aux travaux des champs.

### **Des locaux précaires et des conditions difficiles**

Les écoles se sont succédées dans des maisons privées, la mairie ou le château, souvent avec peu d'espace et une hygiène rudimentaire : petite surface de « la » classe, cour de récréation dans la rue, toilettes absentes...

Les instituteurs, sans formation avant l'ouverture des écoles normales, vivaient et enseignaient dans des conditions précaires, subissaient la sévérité des inspecteurs mais bénéficiaient d'un certain statut social.

### **Garçons, filles et querelles religieuses**

Puis, les lois imposèrent une école obligatoire dans les communes de plus de 500 habitants mais uniquement pour les garçons.

L'exclusion des filles favorisa le retour en force de l'enseignement religieux gratuit, alimentant les tensions entre « pro » et « anti-curés », situation qui perdurera jusqu'à l'arrivée des lois Jules Ferry instaurant enfin la laïcité et la gratuité scolaire publique.

Mais en 1902, malgré une situation défavorable, Grambois alla encore plus loin et imposera la laïcité stricte, suivant en cela à la lettre les obligations des lois de 1901 régissant les associations : la commune dut racheter la Maison Cornarel accueillant l'école des filles devenue laïque. (Dernière descendante des seigneurs de Grambois, Mlle Cornarel avait donné sa maison sous condition qu'elle fût exclusivement utilisée par une école privée).

En 1945 et pour n'avoir qu'un seul bâtiment scolaire, la commune accepta la mixité.

### **Un vrai bâtiment scolaire... en 1954**

Le premier bâtiment dédié ne fut inauguré qu'en 1954, soit 76 ans après les lois Ferry, malgré des projets déposés dès 1880, tous refusés, voire « égarés ».

En attendant, la commune privilégia l'eau, l'électricité et les routes. En 1934 elle créa une cantine essentiellement pour abriter les enfants venant avec leur gamelle du midi.

## Les fruits de l'alphabétisation

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, l'alphabétisation progresse : les croix sur les actes officiels sont remplacées par des signatures.

Ce succès est dû assurément au dévouement des enseignants de Grambois qui installèrent une bibliothèque scolaire (amenant la culture dans les familles) et organisèrent des cours du soir pour adultes hommes et femmes. Grambois fut même cité en exemple par l'inspecteur d'académie.

## Aujourd'hui

Mais l'histoire de l'école de Grambois continue et continuera encore, s'adaptant toujours ...  
En 2019, un nouveau bâtiment scolaire, moderne et fonctionnel, voit le jour.

Le nombre actuel d'élèves confirme les bons choix de la mairie : infrastructures adaptées et politique immobilière attirant les jeunes familles.

## Histoire de l'éducation en France

Lien QR code à ouvrir avec son appareil photo (activer la fonction), Google Lens (dans Google) ou télécharger une application



### Témoignage d'une Gramboisienne :

Edmée Meyrueix se souvient de son école de fille d'avant-guerre  
(secrétaire de mairie pendant 40 ans).

En arrivant le matin, les élèves faisaient le ménage, allaient chercher le charbon stocké à côté de l'école, remplissaient le poêle puis venait l'heure du chant rythmé par la mandoline de leur institutrice, Mme Pellegrin.

La cour de récréation des filles était située près du lavoir juste en dessous.  
Les toilettes étaient rudimentaires, se limitant à un simple trou dans une cour attenante.  
L'école des garçons se situait à l'étage de l'ancienne mairie,  
la place du village faisant office de cour de récréation.

Tous les lundis matin avait lieu la levée des drapeaux sur la place des remparts.  
La cantine était tenue par Mlle Bérard.  
Elle donnait plus ou moins le potage mais surtout assurait un toit pour les enfants venant avec leur gamelle de midi.



## PROCES VERBAL SEANCE PUBLIQUE du conseil municipal du 22 avril 2025



Monsieur Bonnet informe qu'il dispose du pouvoir de Madame Dubois avec pour consigne de voter contre la totalité des votes soumis à la délibération. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18h30.

William TONDUT est désigné secrétaire de séance.

### **Approbation PV de séance**

Le maire fait état du procès-verbal de la séance publique du 20 février 2025. Monsieur Bonnet donne lecture de la demande de Madame Dubois qui souhaite ajouter des éléments au PV notamment quant au déroulé de la séance pour le vote des subventions aux associations. Monsieur Bonnet donne lecture d'une requête à annexer au procès-verbal. Le maire répond à Monsieur Bonnet en lui apportant les précisions demandées et lui fait part de sa désapprobation pour procéder à un enregistrement avec un dictaphone des séances du conseil municipal. Le maire indique également que si Mme Dubois conteste les procédures de transcription des PV, il est toujours possible de faire un recours auprès des services préfectoraux. Procès-verbal approuvé à la majorité – 1 voix contre (Dubois)

### **PLU – Présentation PADD**

Monsieur le maire indique que dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU il est prévu que le conseil municipal débattre sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Monsieur le Maire rappelle que la révision du PLU a été prescrite par délibération en date du 12 décembre 2024 et propose que ce débat puisse se dérouler lors du présent conseil municipal.

Monsieur Mazel précise que les orientations générales du P.A.D.D. portent sur les principes suivants :

1. Préserver et valoriser la qualité paysagère du territoire, garant du cadre de vie
  - 1.1. Maintenir l'unité bâtie du centre historique
  - 1.2. Valoriser les principaux sites paysagers structurants
2. Organiser le développement du territoire de manière durable et responsable
  - 2.1. Soutenir l'attractivité du village
  - 2.2. Assurer un développement de l'urbanisation dans le respect du site
3. Garantir le maintien des principales richesses naturelles Gramboisiennes
  - 3.1. Protéger les principaux ensembles naturels ayant un intérêt environnemental.
  - 3.2. Contribuer au maintien des espaces présentant un potentiel pour l'agriculture

Il précise que l'actuel projet est identique à ceux déjà débattus en 2021. Il rappelle les chiffres, donne des précisions sur les projections d'évolution de la population qui passe de 100 habitants en 2021 à 50 habitants en objectif à 10 ans, ces objectifs étant ceux approuvés par le SRADDET et le SCOT. Il précise également que la densité de l'habitat sera modifiée. Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal décide de débattre des orientations générales du projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune. Monsieur Mazel indique qu'un des objectifs du futur PLU est de soutenir l'activité agricole et qu'à ce titre les bâtiments agricoles pourront toujours être bâtis, en respectant cependant certaines prescriptions qui seront définies dans le futur règlement. Monsieur Giarretto rappelle que le PLU est très attendu par la population et que ce projet est en cours depuis de très nombreuses années. Monsieur Bonnet évoque que de ce fait, les communes vertueuses seront pénalisées par la loi ZAN. Monsieur le maire répond que pour Grambois, le ZAN n'empêche pas la mise en œuvre des objectifs de développement souhaités par la municipalité et qu'en matière d'habitat, une vingtaine d'habitations pourront être construites sur une zone d'environ 1 hectare. Monsieur Mayen demande à connaître le zonage de projet du PLU. Monsieur le maire lui répond qu'il devra correspondre aux objectifs définis dans le PADD, et qu'il sera présenté prochainement. Monsieur Mazel indique que le zonage du PPRIF restera en vigueur. Monsieur Bonnet demande si certains quartiers déjà urbanisés pourraient avoir une densification de l'habitat. Monsieur le maire répond que les secteurs urbanisés en continuité du centre historique et dans lesquels le risque incendie ne l'interdit pas, l'habitat pourra être densifié, même si les possibilités sont aujourd'hui très limitées dans ces espaces. Il informe que compte tenu des contraintes PPR, en matière d'extension de l'urbanisation, seul le haut de Barraban peut entrer dans la zone de projet. Monsieur Bonnet indique qu'il est nécessaire de conserver des habitants en résidence principale. Le maire répond qu'il s'agit bien d'un objectif du futur PLU et que la transformation des habitations en meublés de tourisme notamment doit être maîtrisée pour conserver une dimension résidentielle à Grambois. A la demande Monsieur Bonnet, le maire indique le déroulé de la procédure d'approbation du PLU : Prescription de la procédure, Réunion PPA, Débat sur les orientations générales du PADD, Réunion publique, Exposition du PLU, Arrêt du projet de PLU, Consultation des PPA, Enquête publique, Approbation et mise en application en 2026. Monsieur Mazel précise que la zone d'opération étant portée à ce jour à environ 1 hectare, il y a donc une densification de l'habitat et faudra faire preuve de vigilances quant aux projet (résidentiels et collectifs) présentés.

Le débat est clos, chaque conseiller ayant été entendu et ayant reçu les indications et informations nécessaires pour la poursuite de la démarche. Le conseil municipal prend acte de la bonne organisation et du déroulé des débats.

## PROCES VERBAL SEANCE PUBLIQUE du conseil municipal du 22 avril 2025 (suite et fin)



### Demandes de subventions

Le maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu d'ajuster les plans de financement des projets soumis au vote en date du 20 février 2025 afin que les dossiers financiers soient finalisés et instruits au plus tôt par les financeurs.

Rénovation thermique – 43 967.97 € / Etat DSIL : 21 983.98 € / Région : 12 000.00 €

Aménagement des voies et espaces communaux – 80 915.00 € / Département Vaucluse Ambition : 56 640.50 €

Réhabilitation patrimoine – 17 600.00 € / Département Vaucluse Ambition : 12 320.00 €

Pont des Faïsses – 76 896.00 € / Etat DETR 2025 : 38 448.00 €

Département Vaucluse Ambition : 15 379.20 €

Sécurité – Protection incendie – 75 238.00 € / Région : 35 000.00 € / Département Vaucluse Ambition : 25 190.40 €

Acquisition mobilier – 4 965.48 € / Département Vaucluse Ambition : 3 475.84 €

Accepté à la majorité – 1 voix contre (Dubois)

### Subventions accordées aux associations

L'association « Bien ensemble » demande une aide de la mairie pour l'acquisition de matériel et de livres pour la bibliothèque à hauteur de 500 € - Majorité – 1 voix contre (Dubois)

L'association de l'école demande le versement de la seconde partie de l'aide pour le séjour à Paris (visite du Sénat) pour un montant de 3000.00 € et une participation complémentaire de 330.00 € pour les classes de maternelle afin qu'elles puissent accéder à des activités cirque-danse, soit un total de 3 330.00 €. Accepté à la majorité – 1 voix contre (Dubois)

### Projet d'installation de caméras de vidéo-protection

Le maire expose au conseil que suite à plusieurs actes de vandalisme sur la commune il paraît opportun d'implanter des caméras de vidéo-protection. Il explique avoir déjà pris contact avec un prestataire qui préconise la mise en place de 10 à 12 appareils pour faire le maillage de la commune. Un rendez-vous est prévu avec la référente gendarmerie sur le sujet. Il propose également que le matériel soit pris en location. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de l'installation de caméras de vidéo-protection. Accepté à la majorité – 1 voix contre (Dubois) – 1 abstention (Mazel)

### Aménités Rurales

Les communes rurales perçoivent depuis quelques années une dotation aménités rurales en raison de leur engagement pour le respect de l'environnement. L'enveloppe pour le territoire du Parc du Luberon ainsi que le nombre de bénéficiaires ayant fortement augmentés, il leur est demandé de reverser 20 % au Parc afin de maintenir le niveau des travaux de protection de la biodiversité et de participer au financement des projets éducatifs et pédagogiques. Pour la commune de Grambois, le montant de la participation sollicité est de 3261 €. Le conseil municipal approuve à la majorité le reversement au Parc de 20 % de sa dotation, soit 3261 €. 1 voix contre (Dubois).

### Lignes Directrices de Gestion

Le maire rappelle à l'assemblée que les LDG représentent la stratégie de pilotage des ressources humaines de la collectivité. Il est nécessaire de prendre en compte les évolutions concernant la carrière des secrétaires généraux de mairie, notamment le décret relatif à l'avantage spécifique d'ancienneté accordé à cette fonction ainsi que les critères d'attribution. Le dossier préalablement soumis au CST en mars 2025 a reçu un avis favorable. Accepté à la majorité. 1 voix contre (Dubois)

### Informations diverses

La maire informe le conseil municipal :

-Le city stade est pratiquement terminé. Il reste à poser le gazon ainsi que le passage de la commission de sécurité. Prévu début mai 2025

-30<sup>ème</sup> anniversaire du CCFF, célébré le 17 mai 2025 à 11h à la Ferme Gasquet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

## **PROCES VERBAL SEANCE PUBLIQUE du conseil municipal du 25 août 2025**



Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18h30.

Le Maire propose à William TONDUT d'être secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 avril 2025

Le procès-verbal est approuvé à la majorité (2 absentions : Carle et Dubois)

### **Composition du conseil communautaire pour le mandat 2026**

Les communes en lien avec leur intercommunalité sont appelées à procéder à la détermination du nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire. Par délibération du 3 juillet 2025, CotéLub a reconduit l'accord local fixant la répartition des sièges. Pour entériner la reconduction de cet accord, les conseils municipaux doivent se prononcer AVANT LE 31 AOUT 2025.

Le Maire rappelle les accords signés en 2020 sur la composition de l'Assemblée. Le Maire propose de reconduire le nombre de sièges comme établi en 2020. Approuvé à l'unanimité.

### **Modification du régime indemnitaire du personnel**

Il y a lieu d'ajouter le cadre d'emploi des attachés territoriaux et de revaloriser les montants de référence tels que définis dans les décrets afin que l'ensemble du personnel puisse bénéficier du régime indemnitaire. Le maire explique que suite à la nomination d'Attaché de la secrétaire générale de mairie, il est nécessaire d'inscrire le grade dans le régime indemnitaire de la commune. Approuvé à l'unanimité.

Approbation de la charte du PNRL : Consultation des collectivités

En vue du renouvellement de son classement, le PNRL procède depuis 2019 à la révision de sa charte. Les étapes des avis règlementaires et enquête publique ayant été passés, les communes doivent délibérer sur le sujet.

L'approbation sans réserve au nouveau projet emportera demande d'adhésion au Parc et intégration au périmètre proposé au classement. Le Maire explique à l'assemblée que le Parc a lancé la révision de sa charte en vue du renouvellement de son label « Parc Naturel Régional ». Le nouveau projet 2025-2040 intègre 22 communes nouvelles portant ainsi à 100 communes. Approuvé à l'unanimité.

### **Adhésion du GDA Sud-Luberon**

La commune est sollicitée pour adhérer à l'association Groupement de Développement Agricole du Sud-Luberon, basée à La Tour d'Aigues, pour l'année 2025. Le montant prévisionnel de la cotisation est de 100 €. Approuvé à l'unanimité.

### **Fonds de solidarité pour le logement – FSL**

Plan d'action départemental visant à permettre à toute famille/personne ayant des difficultés particulières d'accéder à un logement/hébergement et s'y maintenir. Le nombre de bénéficiaires sur la commune est de 2 pour un montant de 125 €. La participation pour 2025 s'élève à la somme de 514 €. Approuvé à l'unanimité.

### **Fonds d'aide aux jeunes – FAJ**

Dispositif en faveur des 18-25 ans pour l'insertion sociale et professionnelle

Participation forfaitaire 2025 : 200 €. Approuvé à l'unanimité.

### **Encaissement de chèque**

Suite à la mise à disposition du jardin de Françoise pour un mariage la commune a reçu un chèque de 100 euros. Le maire demande l'autorisation du conseil pour l'encaisser. Approuvé à l'unanimité.

### **Informations diverses**

Mme Dubois fait un point sur les travaux de voirie au lotissement Le Luberon. Le Maire et Jean-Louis Giaretto ont informé que l'entreprise doit revenir sur place en leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.